

GUIDE DE LIBÉRATION DU FAILLI

Cour du Banc de la
Reine (Manitoba)

Table des matières

Introduction.....	3
Préparer soi-même sa demande de libération.....	4
Réquisition (avis de la demande de libération du failli).....	5
Affidavit.....	5
Signification de vos documents.....	5
À l’audience.....	6
Ordonnance de libération.....	7
Formules du tribunal.....	9
RÉQUISITION.....	10
AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION (NOTES).....	11
AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION (À PERSONNE).....	13
AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION (PAR COURRIER RECOMMANDÉ).....	14
AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION (PAR POSTE-LETTRES ORDINAIRE).....	15
AFFIDAVIT VISANT LA LIBÉRATION DU FAILLI (UN SEUL FAILLI).....	17
AFFIDAVIT VISANT LA LIBÉRATION DES FAILLIS (PLUS D’UN FAILLI).....	30
ORDONNANCE DE LIBÉRATION SUSPENDUE DU FAILLI (NOTES).....	43
ORDONNANCE DE LIBÉRATION SUSPENDUE DU FAILLI.....	44
ORDONNANCE DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE ET SUSPENDUE (NOTES).....	46
ORDONNANCE DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE ET SUSPENDUE.....	47
ORDONNANCE DE LIBÉRATION ABSOLUE (NOTES).....	49
ORDONNANCE DE LIBÉRATION ABSOLUE.....	50

Prêts étudiants : Le lien suivant vous conduira au site Web de la Colombie-Britannique. Les renseignements que vous y trouverez sont conformes aux processus employés au Manitoba, mais vous devrez utiliser les formulaires manitobains. Vous pouvez obtenir des copies de ces formulaires du tribunal en composant le 204-945-5384. Remarque : le guide de la Colombie-Britannique est offert en plusieurs langues.

<http://www.supremecourtbc.ca/sites/default/files/web/Bankruptcy-Student-Loan.pdf>

Libération du failli

Introduction

Le présent guide s'adresse à vous si vous avez déclaré faillite et que les conditions suivantes sont réunies :

- a) vous n'avez pas reçu de libération;
- b) votre syndic a été libéré ou n'est pas en mesure, pour une autre raison, de vous aider à présenter une autre demande de libération.

Lorsqu'il a rempli ses fonctions aux termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* à l'égard de l'administration de vos biens, votre syndic DOIT demander sa libération une fois terminée l'administration de votre faillite. Il peut être libéré même si vous ne l'avez pas été. Votre syndic peut avoir franchi cette étape peu après avoir présenté votre première demande de libération.

Si vous n'avez pas reçu de libération après une demande antérieure, vous êtes un failli non libéré et votre syndic n'a pas la responsabilité de présenter une autre demande de libération pour vous : la décision vous revient. Toutefois, vous devriez d'abord consulter votre syndic, car il pourrait ne pas être en mesure de vous aider.

Le présent guide vous aidera à présenter votre demande de libération si vous êtes un failli non

libéré et que votre syndic n'est pas en mesure de vous aider.

Il existe des circonstances exceptionnelles, mais la plupart des faillis reçoivent une libération d'office sauf en cas d'opposition. Dans ce cas, la demande de libération doit être entendue par le tribunal. Si vous avez omis de faire certaines choses, par exemple fournir des états des revenus et des dépenses, de participer aux séances de consultation exigées ou de verser votre revenu excédentaire, votre syndic s'est opposé à votre libération d'office et a organisé une audience relative à votre demande de libération devant le tribunal. Les motifs de l'opposition sont généralement énoncés dans le Rapport du syndic sur la demande de libération du failli, qui est déposé auprès du tribunal.

Si le failli ne reçoit pas de libération à l'audience du tribunal, c'est en général parce qu'il n'a toujours pas pris les mesures exigées. Le registraire du tribunal qui entend la demande peut ajourner l'audience (c'est-à-dire la reporter en fixant ou non une date ultérieure) ou préciser les conditions que le failli doit remplir pour avoir droit à la libération. À l'audience, le tribunal produit un feuillet de résumé d'ordonnance indiquant s'il ajourne l'audition de la demande de libération ou s'il vous impose des conditions.

Le présent guide offre des renseignements généraux sur la faillite d'un particulier traitée par la Cour du Banc de la Reine du Manitoba. Il n'explique pas le droit. Tout conseil juridique doit provenir d'un avocat, qui peut vous dire pourquoi vous devriez faire telle ou telle chose à l'égard de votre faillite. Toute autre source, notamment le personnel du greffe du tribunal, un défenseur de droits non avocat, une autre personne qui vous aide ou le présent guide, ne peut vous donner que des renseignements juridiques concernant la façon de faire quelque chose, comme suivre certaines procédures du tribunal.

Des normes s'appliquent au dépôt de documents auprès de la Cour du Banc de la Reine. Lorsque vous présentez vos documents remplis, le personnel du greffe les vérifie pour s'assurer qu'ils satisfont aux normes minimales avant d'accepter leur dépôt. Vous avez la responsabilité d'inclure tous les renseignements exigés par le tribunal et de vous assurer qu'ils sont exacts.

Il arrive régulièrement que la personne qui n'a pas pris les mesures exigées la première fois tente de corriger la situation et de faire le nécessaire pour obtenir une libération. Vous devez, dans la mesure du possible, remplir vos obligations aux termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et vous préparer à expliquer au tribunal la raison de toute lacune. Par exemple, si vous ne pouvez pas donner au tribunal les détails et les preuves concernant votre revenu et vos dépenses à l'égard de la période de votre faillite, le tribunal pourrait vouloir examiner vos déclarations de revenus visant cette période. S'il a imposé des conditions, vous devez les remplir dans la mesure du possible. Si vous ne le faites pas, vous pouvez envisager une demande visant à les modifier ou à les annuler. Par exemple, si le tribunal vous ordonne de verser une certaine somme d'argent au syndic avant une certaine date et que vous faites le paiement après cette date, vous pouvez demander au tribunal de changer la date.

Préparer soi-même sa demande de libération

Les renseignements qui suivent vous aideront si vous présentez au tribunal une demande de libération sans l'assistance du syndic ou d'un avocat.

La première étape consiste à trouver votre dossier de faillite auprès du greffe du tribunal. Vous devez examiner votre dossier et trouver :

- le numéro du dossier;
- le rapport du syndic (aussi appelé rapport visé à l'article 170 ou Rapport du syndic sur la demande de libération du failli);
- une copie de toute ordonnance rendue à la dernière audience de libération;
- le feuillet de résumé d'ordonnance préparé par le tribunal à la dernière audience de libération, le cas échéant.

Si vous voulez des copies de ces documents, vous pouvez demander au greffe de les faire pour vous. Vous devrez payer des frais de photocopie.

Vous devriez examiner le Rapport du syndic, le feuillet de résumé d'ordonnance du tribunal et toute ordonnance du tribunal pour déterminer ce que vous avez omis de faire et toute condition imposée par le tribunal. De plus, vous devez déterminer qui était présent à votre dernière audience de demande de libération.

Vous devez fixer avec le coordonnateur des faillites la date de l'audience relative à votre demande de libération.

Vous devrez préparer les documents suivants (des exemples des formules sont joints au présent guide) :

- La réquisition (avis de la demande de libération du failli).
- Un affidavit de signification.
- Votre affidavit expliquant pourquoi vous croyez avoir droit à l'ordonnance que vous demandez.
- Une ébauche de l'ordonnance que vous demandez; toutefois, le registraire en matière de faillite qui entend votre demande de libération peut rendre toute ordonnance qu'il estime nécessaire. S'il rend celle que vous demandez, il peut l'accepter le jour où vous comparez à l'audience. Cela peut vous faire économiser du temps ultérieurement pour l'inscription de votre ordonnance au registre du tribunal. Cependant, en général, le tribunal signe l'ordonnance de libération du failli au moins 10 jours après l'avoir rendue afin de laisser le délai d'appel s'écouler.
 - Deux exemples d'ordonnances sont joints au présent guide.

Réquisition (avis de la demande de libération du failli)

Le syndic a déjà déposé une demande de libération au tribunal en déposant l'avis de la demande de libération du failli lors de la détermination de la date de l'audience relative à la demande. Vous devez déposer une réquisition pour que le tribunal se penche de nouveau sur le dossier.

Les règles de signification de l'avis ou de la réquisition sont énoncées sous la rubrique « Signification de vos documents » du présent guide. Un exemple de réquisition figure à la fin du présent guide.

Affidavit

L'affidavit est une déclaration écrite signée renfermant des renseignements importants relatifs à votre dossier. Toute preuve que vous demanderez au tribunal de prendre en compte dans la demande doit être présentée dans un affidavit. Votre affidavit devrait préciser ce qui a entraîné votre faillite et votre situation financière actuelle. Vous devriez fournir des détails, car le tribunal doit comprendre clairement votre situation.

Votre affidavit devrait comprendre uniquement les preuves qui se rapportent spécifiquement à votre demande de libération.

Le tribunal a créé une formule d'affidavit standard qu'il faut utiliser dans votre demande de libération, sauf dans des cas exceptionnels. Vous devriez également inclure d'autres renseignements sur les raisons pour lesquelles vous n'avez pas demandé la libération plus tôt ou vous n'avez pas pu respecter les obligations du failli ou les exigences imposées par le tribunal lors d'une audience antérieure, ainsi que les motifs pour lesquels vous demandez la libération maintenant.

Vous devriez joindre à l'affidavit tout document dont vous disposez qui se rapporte à votre demande, y compris une déclaration précisant votre revenu, vos dépenses, vos actifs et vos obligations. Des exemples d'affidavits et d'états financiers figurent à la fin du présent guide. Vous devrez signer votre affidavit après avoir fait une déclaration sous serment ou solennelle devant un avocat, un notaire ou une personne désignée au bureau de greffe du tribunal.

Signification de vos documents

En jargon juridique, signifier un document veut dire en fournir une copie écrite. Il faut en général obtenir une signature confirmant que la partie destinataire l'a reçu. Vous devez signifier la réquisition déposée ainsi que tous les affidavits et documents déposés à tout créancier qui a déposé une opposition à votre libération ou qui a assisté à une audience de libération antérieure, de même qu'à votre syndic et au Bureau du surintendant des faillites (BSF).

Les personnes qu'il faut informer doivent recevoir l'avis au moins quatre jours avant l'audience si le document est livré à personne ou envoyé par télécopieur ou par transmission électronique. Si vous utilisez un service de messagerie ou le courrier ordinaire pour le livrer, vous devez l'envoyer au moins 10 jours avant l'audience. (Les délais sont précisés dans la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, règle 6(1) et (2).) On recommande d'aviser les autres parties le plus tôt possible avant la date de l'audience.

L'adresse du BSF aux fins de signification au Manitoba est : 400, avenue St. Mary, 4^e étage, Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 (n^o de téléphone sans frais : 1 877 376-9902).

Vous devez fournir une preuve de signification à l'audience de libération si personne d'autre ne s'y présente. Cette preuve consiste en la signature du destinataire apposée sur une copie des documents que vous avez signifiés. Sinon, vous devez remplir et déposer un affidavit de signification. Un exemple d'affidavit de signification est joint au présent guide.

À l'audience

À l'audience du tribunal relative à votre demande, vous aurez l'occasion de présenter votre dossier à un juge ou à un registraire en matière de faillite. (Lorsqu'un conseiller-maître entend votre demande, on l'appelle registraire en matière de faillite). Voici la procédure habituelle :

1. Vous expliquez pourquoi vous croyez avoir droit à l'ordonnance que vous demandez, par exemple une ordonnance de libération absolue.
2. Quiconque s'oppose à votre demande explique sa position.
3. Le juge ou le registraire peut poser des questions sur les affidavits et les documents que vous avez déposés à l'appui de votre demande.
4. Tout opposant présente ses arguments de la même façon.

Lorsque vous présentez votre position à l'audience, gardez à l'esprit les lignes directrices suivantes :

- Précisez au registraire en matière de faillite ou au juge le type d'ordonnance que vous demandez.
- Décrivez les faits nécessaires pour appuyer votre demande.
- Mentionnez les éléments de droit qui se rapportent au sujet.
- Expliquez comment le droit s'applique aux faits de votre dossier.

- Mentionnez que l'application du droit aux faits de votre dossier exige que le registraire ou le juge rende l'ordonnance demandée.
- Évitez d'alterner entre les faits et les éléments de droit.

Lorsque vous présentez votre dossier au ou à la registraire en matière de faillite, levez-vous et adressez-vous à lui ou à elle comme suit :

- dans le cas d'un homme ou d'une femme juge, « Monsieur le juge » ou « Madame le juge »;
- dans le cas d'un homme ou d'une femme conseiller-maître ou registraire, « Votre honneur ».

Le registraire en matière de faillite ou le juge tiendra compte de nombreux facteurs dans l'examen de votre demande de libération. Votre conduite avant votre cession de faillite et durant la faillite est un facteur important et le rapport du syndic renferme de l'information à ce sujet. Par exemple, ce rapport indiquera si vous n'avez pas participé aux séances de consultation financière exigées, n'avez pas déposé les états des revenus et des dépenses ou n'avez pas versé le revenu excédentaire exigé au syndic en faveur de vos créanciers. Le registraire tiendra compte également de votre revenu actuel. Après avoir tenu compte des facteurs de cette nature, de la documentation déposée auprès du tribunal, de vos observations et de celles des autres parties à l'audience, le tribunal rend l'ordonnance qu'il juge appropriée ou peut ajourner l'audience pour obtenir d'autres renseignements ou jusqu'à ce que d'autres conditions soient remplies. Voici des exemples d'ordonnances que le tribunal peut rendre :

- une ordonnance de libération absolue;

- une ordonnance de libération conditionnelle au versement du revenu excédentaire impayé, du solde impayé à l'égard de tout actif que vous avez convenu de payer avec le syndic ou au remboursement d'une partie de votre dette si le tribunal le juge approprié même si vous n'avez aucun revenu excédentaire, ou une ordonnance de libération assujettie à toute autre condition que le tribunal juge appropriée;
- une ordonnance de libération suspendue.

Le tribunal peut refuser votre libération, mais cela est inhabituel.

Ordonnance de libération

À la fin de l'audience, le registraire en matière de faillite ou le juge accorde un des types suivants de libération :

- *Libération absolue.* Dans ce cas, vous êtes libéré de l'obligation de rembourser les dettes que vous aviez à la date de votre faillite. Remarque : vous devez tout de même payer certaines dettes décrites ci-dessous.
- *Libération conditionnelle.* Dans ce cas, vous devez faire certaines choses avant d'avoir droit à la libération absolue. Par exemple, vous pourriez devoir verser une certaine somme d'argent à votre syndic sur la période précisée. Le tribunal peut imposer d'autres conditions, auquel cas vous obtenez la libération absolue lorsque vous les avez remplies. Sachez que si vous devez verser des sommes ou faire quelque chose avant une certaine date et que vous omettez de le faire, vous devrez retourner au tribunal et demander une modification de l'ordonnance.
- *Libération suspendue.* Dans ce cas, le tribunal fixe une date où votre

libération absolue prendra effet. Bien qu'aucune autre audience du tribunal ne soit nécessaire, la libération n'est pas en vigueur jusqu'à cette date.

Remarque : Le tribunal peut accorder une ordonnance de libération prévoyant une période de suspension ainsi que des conditions à respecter.

Le tribunal peut refuser de vous accorder la libération. Dans ce cas, vous devrez présenter une autre demande de libération après un délai raisonnable, lequel est souvent précisé dans l'ordonnance de refus. Si aucun délai n'est précisé, la législation prévoit qu'aucune autre demande ne peut être déposée pendant au moins 12 mois.

Des exemples d'ordonnances de libération et la page couverture exigée figurent à la fin du présent guide. La page couverture est la première page de votre document.

Si vous préparez votre ordonnance avant l'audience et que le registraire en matière de faillite ou le juge l'accepte, il la garde pendant 10 jours avant de la signer et de la déposer, au cas où l'ordonnance soit contestée. Il la signe et vous envoie une copie après l'expiration du délai d'appel.

Si vous ne préparez pas votre ordonnance avant l'audience, vous devez le faire après celle-ci et la présenter en deux exemplaires au greffe du tribunal (division des faillites). Celui-ci l'envoie alors à un registraire en matière de faillite ou au juge 10 jours après l'audience.

Une copie de l'ordonnance signée et inscrite doit parvenir au BSF pour qu'il mette ses dossiers à jour. (Remarque : Les agences d'évaluation du crédit et l'Agence du revenu du Canada obtiennent leurs renseignements sur les faillites auprès du BSF).

Lorsque vous recevez votre libération absolue ou que la période de suspension imposée expire, vous n'avez plus l'obligation légale de payer les dettes que vous avez contractées avant votre cession de faillite, sauf les exceptions énoncées à l'article 178 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Voici des exemples de ces dettes :

- les paiements de pension alimentaire pour le conjoint ou les enfants;
- un prêt d'études, si vous avez cessé d'étudier à temps plein ou à temps partiel depuis moins de sept ans;
- une amende ou une pénalité imposée par le tribunal;
- une dette découlant de la fraude.

Formules du tribunal

N° de dossier : BK _____

COUR DU BANC DE LA REINE

CENTRE DE _____

FAILLITE

ENTRE :

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

_____ (failli)

RÉQUISITION

AU REGISTRAIRE ADJOINT

JE VOUS DEMANDE :

- 1. de constater un défaut contre _____
défaut de _____
- 2. de transférer le dossier à _____
pour cause de _____
- 3. d'inscrire la demande de libération du failli, ajournée précédemment le _____,
au _____ à 14 h.
- 4. Autre _____

JE VOUS DEMANDE :

- 1. de délivrer un certificat de jugement
- 2. de délivrer un bref (de saisie-exécution, de mise en possession, de restitution)
- 3. de délivrer une assignation _____
- 4. de modifier _____
- 5. d'ajourner _____
- 6. autre _____
- Défaut constaté

Registraire adjoint

Date

(nom, adresse et n° de téléphone de la partie qui dépose)

AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION NOTES

L'**affidavit de signification** doit être déposé auprès du greffe du tribunal; il n'est signifié à PERSONNE.

Veillez lire les notes ci-dessous qui correspondent aux numéros figurant dans les affidavits qui suivent.

1. L'intitulé à l'instance est la partie supérieure du document qui identifie votre dossier dans le système judiciaire. Indiquez le numéro du tribunal et l'emplacement du greffe (c.-à-d. Winnipeg), qui font partie de votre intitulé à l'instance.
 2. Indiquez le nom, l'adresse et la profession de la personne qui a signifié le document.
 3. Indiquez la date et l'heure où la personne a signifié le document (p. ex., l'avis de demande) et joignez à votre affidavit une copie de ce document, que vous désignerez **pièce « A »**.
 4. Si vous avez signifié l'avis de demande par courrier recommandé, utilisez plutôt la formulation suivante :

 « **La pièce B ci-jointe est la preuve d'envoi par courrier recommandé.** »
 5. Votre document doit être attesté sous serment ou solennellement devant un avocat, un notaire ou un représentant désigné au greffe du tribunal.
-

NUMÉRO DE DOSSIER : BK _____

COUR DU BANC DE LA REINE

Centre de _____

FAILLITE

ENTRE :

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE

(nom du failli)

AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION

DÉCLARÉ SOUS SERMENT OU SOLENNELLEMENT : _____

DATE DE L'AUDIENCE : _____

(nom, adresse et n° de téléphone de la partie qui dépose)

NOTES

1

NUMÉRO DE DOSSIER : BK _____

**COUR DU BANC DE LA REINE
CENTRE DE _____**

FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE

(nom du failli)

AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION (SIGNIFICATION À PERSONNE)

2 Je, _____, du (de la) _____ de _____,
(nom et profession de la personne qui a fait la signification) (ville, village, municipalité) (nom de la ville ou du village)
dans la province du Manitoba, DÉCLARE SOUS SERMENT QUE :

3 1. Le _____ 20_____, à _____,
(date) (année) (heure)

j'ai signifié à _____
(nom du destinataire)

un(e) _____ en lui remettant une copie au
(type de document)

(adresse où la signification a été effectuée)

4 2. J'ai pu établir l'identité de la personne au moyen de _____.
(connaissance personnelle, admission d'identité, pièce d'identité etc.)

5 Déclaré sous serment (ou solennellement) devant
moi dans le/la _____ de _____,
dans la province du Manitoba,
ce ____ jour de _____ 20____.

Signature du déposant

Registraire adjoint du Banc de la Reine ou
commissaire à l'assermentation dans et pour
la province du Manitoba
Ma commission prend fin le : _____

NOTES

1

NUMÉRO DE DOSSIER : BK _____

COUR DU BANC DE LA REINE

CENTRE DE _____

FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE

(nom du failli)

AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION (SIGNIFICATION PAR COURRIER RECOMMANDÉ)

2 Je, _____, du (de la) _____ de _____,
(nom de la partie qui a fait la signification) (ville, village, municipalité) (nom de la ville ou du village)

dans la province du Manitoba, DÉCLARE SOUS SERMENT QUE :

3 1. Le _____, j'ai envoyé à _____,
(date) (nom du destinataire)
par courrier recommandé, une copie du (de la, des) _____.
(titres des documents)

4 2. Je joins au présent avis la confirmation de livraison de la Société canadienne des postes pour l'article n° _____ selon laquelle l'enveloppe a été livrée à _____
(nom du destinataire)
le _____.
(date de livraison)

3. Le n° d'article indiqué dans la confirmation de livraison est identique à celui indiqué sur le reçu de courrier recommandé obtenu de la Société canadienne des postes à l'égard de l'enveloppe envoyée à _____.
(adresse de livraison)

5 Déclaré sous serment (ou solennellement) devant
moi dans le/la _____ de _____,
dans la province du Manitoba,
ce ____ jour de _____ 20 ____.

Signature du déposant

Registraire adjoint du Banc de la Reine ou
commissaire à l'assermentation dans et pour
la province du Manitoba
Ma commission prend fin le : _____

NOTES

1

NUMÉRO DE DOSSIER : BK _____

**COUR DU BANC DE LA REINE
CENTRE DE _____**

FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE

(nom du failli)

AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION (SIGNIFICATION PAR POSTE-LETTRES ORDINAIRE)

2 Je, _____, du (de la) _____ de _____,
(nom et profession de la personne qui a fait la signification) (ville, village, municipalité) (nom de la ville ou du village)

dans la province du Manitoba, DÉCLARE SOUS SERMENT QUE :

3 1. Le _____, j'ai envoyé à _____,
(date) (nom du destinataire)
par poste-lettres ordinaire, une copie du (de la, des) _____.
(titres des documents)

5 Déclaré sous serment (ou solennellement) devant
moi dans le/la _____ de _____,
dans la province du Manitoba,
ce ___ jour de _____ 20____.

Signature du déposant

Registraire adjoint du Banc de la Reine ou
commissaire à l'assermentation dans et pour
la province du Manitoba
Ma commission prend fin le : _____

NUMÉRO DE DOSSIER : BK_____

**COUR DU BANC DE LA REINE
CENTRE DE _____**

FAILLITE

ADMINISTRATION SOMMAIRE

(Indiquez votre nom officiel complet)

FAILLI

AFFIDAVIT DE : _____

DÉCLARATION SOUS SERMENT (ou SOLENNELLE) : _____

DATE DE L'AUDIENCE : _____

(nom, adresse et n° de téléphone de la partie qui dépose)

NUMÉRO DE DOSSIER : BK _____

**COUR DU BANC DE LA REINE
CENTRE DE _____
FAILLITE**

**ADMINISTRATION SOMMAIRE
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE**

(Indiquez votre nom officiel complet)

FAILLI

AFFIDAVIT VISANT LA LIBÉRATION DU FAILLI

Je, _____, domicilié(e) à _____,
(nom) (adresse)

dans la ville / le village de _____, dans la province du/de _____,
déclare sous serment (ou solennellement) que :

1. Je suis le failli et l'auteur de la demande libération. J'ai une connaissance personnelle des déclarations que je fais dans le présent affidavit, sauf mention contraire de ma part.
2. J'ai déposé une cession de faillite le _____ jour de _____ 20_____.
3. J'ai déjà Je n'ai jamais (*cochez une case*) déclaré faillite auparavant. Dans l'affirmative : J'ai déclaré faillite _____ fois avant celle-ci.

EN CAS DE FAILLITE ANTÉRIEURE :

4. La cause de ma faillite antérieure était :

5. Depuis le début de cette faillite, * j'ai occupé les postes suivants. (Commencez par l'emploi que vous aviez à la date de la faillite ou par le premier que vous avez obtenu après cette date, et terminez avec votre emploi actuel. Si vous aviez un emploi au début de votre faillite, indiquez la date du début de l'emploi. Indiquez si votre « taux de salaire brut » est horaire, hebdomadaire, mensuel ou annuel.)

DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	EMPLOYEUR	POSTE	TEMPS PLEIN OU TEMPS PARTIEL	TAUX DE SALAIRE BRUT

*Dans la plupart des cas, il s'agit de la date de votre cession de faillite.

6. Depuis le début de cette faillite, * j'ai je n'ai pas gagné un revenu non imposable. Dans l'affirmative, remplissez le tableau suivant :

DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	SOURCE DU REVENU NON IMPOSABLE	MENSUEL	TOUTES LES QUATRE SEMAINES

*Dans la plupart des cas, il s'agit de la date de votre cession de faillite.

7. Présentement, j'ai je n'ai pas (cochez une case) un emploi.

SI VOUS AVEZ UN EMPLOI :8. Mon revenu d'emploi est (*remplissez une colonne seulement*) :

REVENU D'EMPLOI	MENSUEL	TOUTES LES QUATRE SEMAINES
Salaire, traitement, commissions, primes, paiements d'heures supplémentaires		
Autre revenu d'emploi, y compris pourboires et gratifications		
Moins les déductions obligatoires :		
Impôt sur le revenu		
Assurance-emploi		
RPC		
Régime de retraite de l'employeur		
Cotisation syndicale		
Autre (précisez)		
Revenu d'emploi net	\$	\$

SI VOUS ÊTES TRAVAILLEUR INDÉPENDANT :

9. Mon revenu d'un travail indépendant est :

REVENU D'UN TRAVAIL INDÉPENDANT	MENSUEL
Brut	
Dépenses d'entreprise liées au travail	
Déduction pour impôt sur le revenu et RPC	
Revenu net d'un travail indépendant	\$

13. Depuis le début de ma faillite, j'ai résidé avec les personnes suivantes qui ne figurent pas dans la liste des personnes à charge :

DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	NOM	ÂGE	LIEN

14. a) Je suis je ne suis pas (*cochez une case*) marié(e) ou dans une union de fait.

b) Dans la négative, je suis célibataire divorcé(e) séparé(e) veuf (veuve) depuis _____.

c) Dans l'affirmative, mon conjoint ou ma conjointe m'informe et je crois que :

- il/elle a un emploi n'a pas d'emploi (*cochez une case*)
- il/elle a n'a pas (*cochez une case*) déposé une cession de faillite le _____
_____ 20_____.
- son revenu est (*remplissez une colonne seulement*) :

	MENSUEL	TOUTES LES QUATRE SEMAINES
Revenu d'emploi net		
Revenu net d'un travail indépendant		
Assistance sociale		
Assurance-emploi		
Prestation fiscale pour enfants		
Prestation universelle pour la garde d'enfants		
Pension alimentaire pour le conjoint ou les enfants		
Autre (précisez)		
Revenu total	\$	\$

SI VOUS ÊTES SÉPARÉ(E) OU DIVORCÉ(E)

15. Il y a n'y a pas (*cochez une case*) une instance en matière familiale en cours concernant le partage des biens aux termes de la *Loi sur les biens familiaux*.

16. Je suis ne suis pas (*cochez une case*) tenu(e) présentement par une ordonnance du tribunal un accord volontaire (*cochez une case*) de verser des aliments de _____ \$ par mois et je suis ne suis pas (*cochez une case*) en retard dans mes paiements alimentaires.

17. J'ai fourni à mon syndic des états mensuels des revenus gagnés et des dépenses engagées au cours de ma faillite, sauf à l'égard des mois de _____.

18. La cause de cette faillite était :

19. Je n'ai vendu, aliéné ni cédé aucun actif depuis la date de ma faillite, sauf ceux remis au syndic et les suivants :

20. Je demande au tribunal qui entendra ma demande de libération de tenir compte de ce qui suit :

21. Depuis le début de ma faillite, j'ai acquis ou ai obtenu le droit d'acquérir les actifs suivants (*énumérez seulement les actifs ayant une valeur de revente d'au moins 1 000,00 \$*) :

22. La pièce « A » ci-jointe est la liste des revenus familiaux gagnés et des dépenses familiales engagées durant la faillite et durant le dernier mois COMPLET.
23. La pièce « B » ci-jointe est la liste de mes actifs et obligations, y compris leur valeur actuelle.
24. Je suis ne suis pas (*cochez une case*) en faillite depuis plus de trois ans. Dans l'affirmative, la pièce « C » ci-jointe renferme mes avis de cotisation visant les années d'imposition qui suivent l'année de ma faillite.

Déclaré sous serment (ou solennellement) devant
moi dans le/la _____ de _____,
dans la province du Manitoba,
ce ____ jour de _____ 20____

Signature du failli

Registraire adjoint du Banc de la Reine ou
commissaire à l'assermentation dans et pour
la province du Manitoba
Ma commission prend fin le : _____

PIÈCE « A »

La présente est la pièce « A » de l'affidavit de _____ attesté sous serment (ou solennellement) devant moi le ____ jour de _____ 20_____.

 Commissaire à l'assermentation dans
 et pour la province du Manitoba
 Ma commission prend fin le : _____

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

	TOTAL DURANT LA FAILLITE	
	Du : _____ (début de la faillite)	DERNIER MOIS COMPLET
	Au : _____ (fin du dernier mois complet)	
REVENU FAMILIAL NET		
FAILLI		
Paie nette d'un emploi		
Revenu net d'un travail indépendant		
Prestations d'assurance-emploi		
Assistance sociale		
Prestation universelle pour la garde d'enfants		
Pension alimentaire pour le conjoint ou les enfants reçue		
Prestations de retraite, rentes		
Autre revenu (précisez)		
AUTRES MEMBRES DU MÉNAGE		
Paie nette d'un emploi		
Revenu net d'un travail indépendant		
Prestations d'assurance-emploi		
Assistance sociale		
Prestation fiscale pour enfants		
Prestation universelle pour la garde d'enfants		
Pension alimentaire pour le conjoint ou les enfants reçue		
Prestations de retraite, rentes		
Autre revenu (précisez)		
REVENU MENSUEL NET TOTAL	\$	\$

DÉPENSES MENSUELLES		
DÉPENSES INÉVITABLES		
Pension alimentaire pour les enfants		
Pension alimentaire pour le conjoint		
Garde d'enfant		
Dépenses liées à l'état de santé (non remboursées, notamment par une assurance)		
Amendes ou pénalités imposées par le tribunal		
Dépenses liées à l'emploi (déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu)		
Dettes, si la suspension est levée		
TOTAL - DÉPENSES INÉVITABLES	\$	\$
REVENU NET APRÈS DÉPENSES INÉVITABLES	\$	\$
DÉPENSES DISCRÉTIONNAIRES		
Logement		
Loyer ou hypothèque		
Impôt foncier, frais de condominium		
Chauffage, gaz, mazout		
Téléphone		
Câblodistribution		
Électricité, eau		
Réparations domestiques		
Ameublement		
Dépenses personnelles		
Alcool		
Tabac		
Soupers et dîners à l'extérieur, restaurants		
Loisirs, sports		
Jeu (bingo, loterie etc.)		
Programmes pour enfants		
Animaux de compagnie – aliments, vétérinaire		
Cadeaux, dons de bienfaisance		
Argent de poche des enfants		
Dépenses médicales remboursables		
Ordonnances		
Frais dentaires		
Autre (précisez)		
Frais de subsistance		
Aliments, épicerie		
Buanderie, nettoyage à sec		
Soins personnels, articles de toilette		
Vêtements		

Frais de déplacement		
Voiture - location, versements de prêt		
Réparations, entretien, essence		
Transport en commun		
Primes d'assurance		
Véhicule		
Domicile		
Ameublement, contenu		
Assurance vie		
Autres dépenses		
Versements à l'actif		
Dépenses obligatoires liées à l'emploi		
Versements aux créanciers garantis (non mentionnés ci-dessus)		
Autre (précisez)		
TOTAL - DÉPENSES DISCRÉTIONNAIRES		
SURPLUS OU (DÉFICIT)		
	\$	\$

PIÈCE « B »

La présente est la pièce B de l'affidavit de _____
attesté sous serment (ou solennellement) devant moi le ____ jour de _____ 20____.

Commissaire à l'assermentation dans
et pour la province du Manitoba
Ma commission prend fin le : _____

ACTIFS

Je possède ou détiens un intérêt dans les actifs suivants :

	Valeur marchande actuelle
Biens réels (adresses municipales)	
Voitures, embarcations, autres véhicules (année, marque, modèle)	
Objets ménagers, ameublement, électroménagers	
Outils, matériel de sport et de passe- temps	
Comptes bancaires	
REER	
Obligations, actions, dépôts à terme, certificats de placement, fonds communs de placement	
Sommes qui me sont dues	
Assurance vie (valeur de rachat)	
Régimes de retraite	
Actif d'entreprise	
Autre (précisez) :	
TOTAL	\$

DETTES ET AUTRES OBLIGATIONS

Mes dettes et obligations actuelles sont les suivantes :

	Montant impayé actuel	Versements mensuels actuels
Hypothèque		
Prêts (précisez)		
Cartes de crédit		
Autre (précisez)		
TOTAL	\$	\$

NUMÉRO DE DOSSIER : BK _____

NUMÉRO DE DOSSIER : BK _____

**COUR DU BANC DE LA REINE
CENTRE DE _____**

FAILLITE

ADMINISTRATION SOMMAIRE

(INDIQUEZ VOTRE NOM OFFICIEL COMPLET) et (INDIQUEZ VOTRE NOM OFFICIEL COMPLET)

FAILLIS

AFFIDAVIT DE : _____

ET DE

DÉCLARATION SOUS SERMENT (ou SOLENNELLE) : _____

DATE DE L'AUDIENCE : _____

(noms, adresses et numéros de téléphone des parties qui déposent)

**COUR DU BANC DE LA REINE
CENTRE DE _____**

FAILLITE

ADMINISTRATION SOMMAIRE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE

(Indiquez votre nom officiel complet) et (Indiquez votre nom officiel complet)

FAILLIS

AFFIDAVIT VISANT LA LIBÉRATION DES FAILLIS

Nous, _____ et _____, domiciliés au
(nom)

_____, dans la ville / le village de _____, dans
(adresse)

la province du/de _____, déclarons sous serment (ou solennellement) que :

1. Nous sommes les faillis et les auteurs de la demande de libération. Nous avons une connaissance personnelle des déclarations que nous faisons dans le présent affidavit, sauf mention contraire de notre part.
2. Nous avons déposé une cession de faillite le _____ jour de _____ 20_____.
3. (Lui) J'ai déjà je n'ai jamais (*cochez une case*) déclaré faillite auparavant. Dans l'affirmative : J'ai déclaré faillite _____ fois avant celle-ci.

(Elle) J'ai déjà je n'ai jamais (*cochez une case*) déclaré faillite auparavant. Dans l'affirmative : J'ai déclaré faillite _____ fois avant celle-ci.

EN CAS DE FAILLITE ANTÉRIEURE :

4. La cause de ma ou de notre faillite antérieure était :

5. Depuis le début de cette faillite,* nous avons occupé les postes suivants. (Commencez par l'emploi que vous aviez à la date de la faillite ou par le premier que vous avez obtenu après cette date, et terminez avec votre emploi actuel. Si vous aviez un emploi au début de votre faillite, indiquez la date du début de l'emploi. Indiquez si votre « taux de salaire brut » est horaire, hebdomadaire, mensuel ou annuel.)

LUI

DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	EMPLOYEUR	POSTE	TEMPS PLEIN OU TEMPS PARTIEL	TAUX DE SALAIRE BRUT

ELLE

DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	EMPLOYEUR	POSTE	TEMPS PLEIN OU TEMPS PARTIEL	TAUX DE SALAIRE BRUT

*Dans la plupart des cas, il s'agit de la date de votre cession de faillite.

6. (Lui) Depuis le début de cette faillite,* j'ai je n'ai pas gagné un revenu non imposable.

(Elle) Depuis le début de cette faillite,* j'ai je n'ai pas gagné un revenu non imposable.

Dans l'affirmative, remplissez ce qui suit :

LUI

DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	SOURCE DU REVENU NON IMPOSABLE	MENSUEL	TOUTES LES QUATRE SEMAINES

ELLE

DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	SOURCE DU REVENU NON IMPOSABLE	MENSUEL	TOUTES LES QUATRE SEMAINES

*Dans la plupart des cas, il s'agit de la date de votre cession de faillite.

7. (Lui) Présentement, j'ai je n'ai pas (cochez une case) un emploi.

(Elle) Présentement, j'ai je n'ai pas (cochez une case) un emploi.

S'IL A UN EMPLOI :

8. Mon revenu d'emploi est (remplissez une colonne seulement) :

REVENU D'EMPLOI	MENSUEL	TOUTES LES QUATRE SEMAINES
Salaire, traitement, commissions, primes, paiements d'heures supplémentaires		
Autre revenu d'emploi, y compris pourboires et gratifications		
Moins les déductions obligatoires :		
Impôt sur le revenu		
Assurance-emploi		
RPC		
Régime de retraite de l'employeur		
Cotisation syndicale		
Autre (précisez)		
Revenu d'emploi net	\$	\$

SI ELLE A UN EMPLOI :

Mon revenu d'emploi est (*remplissez une colonne seulement*) :

REVENU D'EMPLOI	MENSUEL	TOUTES LES QUATRE SEMAINES
Salaire, traitement, commissions, primes, paiements d'heures supplémentaires		
Autre revenu d'emploi, y compris pourboires et gratifications		
Moins les déductions obligatoires :		
Impôt sur le revenu		
Assurance-emploi		
RPC		
Régime de retraite de l'employeur		
Cotisation syndicale		
Autre (précisez)		
Revenu d'emploi net	\$	\$

S'IL EST TRAVAILLEUR INDÉPENDANT :

9. Mon revenu de travailleur indépendant est :

REVENU D'UN TRAVAIL INDÉPENDANT	MENSUEL
Brut	
Dépenses d'entreprise liées au travail	
Déduction pour impôt sur le revenu et RPC	
Revenu net d'un travail indépendant	\$

SI ELLE EST TRAVAILLEUSE INDÉPENDANTE :

Mon revenu de travailleuse indépendante est :

REVENU D'UN TRAVAIL INDÉPENDANT	MENSUEL
Brut	
Dépenses d'entreprise liées au travail	
Déduction pour impôt sur le revenu et RPC	
Revenu net d'un travail indépendant	\$

REVENUS D'AUTRES SOURCES - LUI

10. Mes revenus d'autres sources sont (*remplissez une colonne seulement*) :

	MENSUEL NET (APRÈS DÉDUCTIONS)	TOUTES LES QUATRE SEMAINES NET (APRÈS DÉDUCTIONS)
Assistance sociale		
Assurance-emploi		
Prestation fiscale pour enfants		
Prestation universelle pour la garde d'enfants		
Pension alimentaire pour le conjoint ou les enfants		
Prestations de retraite		
Autre (précisez)		
Revenu total	\$	\$

REVENUS D'AUTRES SOURCES - ELLE

Mes revenus d'autres sources sont (*remplissez une colonne seulement*) :

	MENSUEL NET (APRÈS DÉDUCTIONS)	TOUTES LES QUATRE SEMAINES NET (APRÈS DÉDUCTIONS)
Assistance sociale		
Assurance-emploi		
Prestation fiscale pour enfants		
Prestation universelle pour la garde d'enfants		
Pension alimentaire pour le conjoint ou les enfants		
Prestations de retraite		
Autre (précisez)		
Revenu total	\$	\$

LUI

11. a) J'ai je n'ai pas (*cochez une case*) reçu un remboursement d'impôt sur le revenu après avoir déposé ma cession de faillite. Dans l'affirmative, remplissez ce qui suit :

Année d'imposition _____ Montant du chèque _____ \$ Date de réception _____
Année d'imposition _____ Montant du chèque _____ \$ Date de réception _____

- b) J'ai je n'ai pas (*cochez une case*) produit une déclaration de revenus visant une période suivant ma cession de faillite qui a donné lieu à un montant payable à l'Agence du revenu du Canada. Dans l'affirmative, remplissez ce qui suit :

Année d'imposition _____ Montant payable _____ \$
 Année d'imposition _____ Montant payable _____ \$

ELLE

11. a) J'ai je n'ai pas (*cochez une case*) reçu un remboursement d'impôt sur le revenu après avoir déposé ma cession de faillite. Dans l'affirmative, remplissez ce qui suit :

Année d'imposition _____ Montant du chèque _____ \$ Date de réception _____
 Année d'imposition _____ Montant du chèque _____ \$ Date de réception _____

- b) J'ai je n'ai pas (*cochez une case*) produit une déclaration de revenus visant une période suivant ma cession de faillite qui a donné lieu à un montant payable à l'Agence du revenu du Canada. Dans l'affirmative, remplissez ce qui suit :

Année d'imposition _____ Montant payable _____ \$
 Année d'imposition _____ Montant payable _____ \$

12. Nous soutenons les personnes à charge suivantes : (*Indiquez le nom, l'âge, le lieu de résidence, et, si la personne vit parfois ailleurs, le pourcentage du temps où elle vit avec vous. Si elle fréquente un ou des établissements d'enseignement, indiquez-en le nom. Si elle a un ou des emplois, indiquez le nom de chaque employeur.*)

NOM	ÂGE	DOMICILE	ÉCOLE / EMPLOI

13. Depuis le début de notre faillite, nous avons résidé avec les personnes suivantes qui ne figurent pas dans la liste des personnes à charge :

DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	NOM	ÂGE	LIEN

14. Nous sommes célibataires mariés séparés divorcés dans une union de fait depuis _____ (date).

SI VOUS ÊTES SÉPARÉS OU DIVORCÉS

15. Il y a n'y a pas (*cochez une case*) présentement une instance familiale en cours concernant le partage des biens aux termes de la *Loi sur les biens familiaux*.

16. **LUI** - Je suis ne suis pas (*cochez une case*) tenu présentement par une ordonnance du tribunal un accord volontaire (*cochez une case*) de verser des aliments de _____ \$ par mois et je suis ne suis pas (*cochez une case*) en retard dans mes paiements alimentaires.

ELLE - Je suis ne suis pas (*cochez une case*) tenue présentement par une ordonnance du tribunal un accord volontaire (*cochez une case*) de verser des aliments de _____ \$ par mois et je suis ne suis pas (*cochez une case*) en retard dans mes paiements alimentaires.

17. Nous avons fourni à notre syndic des états mensuels des revenus gagnés et des dépenses engagées au cours de notre faillite, sauf à l'égard des mois de _____.

18. La cause de cette faillite était :

19. Nous n'avons vendu, aliéné ni cédé aucun actif depuis la date de notre faillite, sauf ceux remis au syndic et les suivants :

20. Nous demandons au tribunal qui entendra notre demande de libération de tenir compte de ce qui suit :

21. Depuis le début de notre faillite, nous avons acquis ou obtenu le droit d'acquérir les actifs suivants (énumérez seulement les actifs ayant une valeur de revente d'au moins 1 000,00 \$) :

22. La pièce « A » ci-jointe est une liste des revenus familiaux gagnés et des dépenses familiales engagées durant la faillite et durant le dernier mois COMPLET.

23. La pièce « B » ci-jointe est la liste de nos actifs et obligations, y compris leur valeur actuelle.

24. Nous sommes ne sommes pas (cochez une case) en faillite depuis plus de trois ans. Dans l'affirmative, la pièce « C » ci-jointe renferme nos avis de cotisation visant les années d'imposition qui suivent l'année de notre faillite.

Déclaré sous serment (ou solennellement) devant

moi dans le/la _____ de _____,

dans la province du Manitoba,

ce ____ jour de _____ 20____.

Signature du failli

Registraire adjoint du Banc de la Reine ou
commissaire à l'assermentation dans et pour
la province du Manitoba

Ma commission prend fin le : _____

Signature du failli

PIÈCE « A »

La présente est la pièce « A » de l'affidavit de _____
 et de _____ attesté sous serment (ou solennellement)
 devant moi le _____ jour de _____ 2_____.

 Commissaire à l'assermentation dans
 et pour la province du Manitoba
 Ma commission prend fin le : _____.

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

	TOTAL DURANT LA FAILLITE	
	Du : <hr/> (début de la faillite)	DERNIER MOIS COMPLET
	Au : <hr/> (fin du dernier mois complet)	
REVENU FAMILIAL NET		
FAILLI		
Lui :		
Paie nette d'un emploi		
Revenu net d'un travail indépendant		
Prestations d'assurance-emploi		
Assistance sociale		
Prestation universelle pour la garde d'enfants		
Pension alimentaire pour le conjoint ou les enfants reçue		
Prestations de retraite, rentes		
Autre revenu (précisez)		
Elle :		
Paie nette d'un emploi		
Revenu net d'un travail indépendant		
Prestations d'assurance-emploi		
Assistance sociale		
Prestation universelle pour la garde d'enfants		
Pension alimentaire pour le conjoint ou les enfants reçue		
Prestations de retraite, rentes		
Autre revenu (précisez)		
AUTRES MEMBRES DU MÉNAGE		

Paie nette d'un emploi		
Revenu net d'un travail indépendant		
Prestations d'assurance-emploi		
Assistance sociale		
Prestation fiscale pour enfants		
Prestation universelle pour la garde d'enfants		
Pension alimentaire pour le conjoint ou les enfants reçue		
Prestations de retraite, rentes		
Autre revenu (précisez)		
REVENU MENSUEL NET TOTAL	\$	\$

DÉPENSES MENSUELLES		
DÉPENSES INÉVITABLES		
Pension alimentaire pour les enfants		
Pension alimentaire pour le conjoint		
Garde d'enfant		
Dépenses liées à l'état de santé (non remboursées, notamment par une assurance)		
Amendes ou pénalités imposées par le tribunal		
Dépenses liées à l'emploi (déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu)		
Dettes, si la suspension est levée		
TOTAL - DÉPENSES INÉVITABLES	\$	\$
REVENU NET APRÈS DÉPENSES INÉVITABLES	\$	\$
DÉPENSES DISCRÉTIONNAIRES		
Logement		
Loyer ou hypothèque		
Impôt foncier, frais de condominium		
Chauffage, gaz, mazout		
Téléphone		
Câblodistribution		
Électricité, eau		
Réparations domestiques		
Ameublement		

Dépenses personnelles		
Alcool		
Tabac		
Soupers et dîners à l'extérieur, restaurants		
Loisirs, sports		
Jeu (bingo, loterie etc.)		
Programmes pour enfants		
Animaux de compagnie – aliments, vétérinaire		
Cadeaux, dons de bienfaisance		
Argent de poche des enfants		

Dépenses médicales remboursables		
Ordonnances		
Frais dentaires		
Autre (précisez)		
Frais de subsistance		
Aliments, épicerie		
Buanderie, nettoyage à sec		
Soins personnels, articles de toilette		
Vêtements		
Frais de déplacement		
Voiture - location, versements de prêt		
Réparations, entretien, essence		
Transport en commun		
Primes d'assurance		
Véhicule		
Domicile		
Ameublement, contenu		
Assurance vie		
Autres dépenses		
Versements à l'actif		
Dépenses obligatoires liées à l'emploi		
Versements aux créanciers garantis (non mentionnés ci-dessus)		
Autre (précisez)		
TOTAL - DÉPENSES DISCRÉTIONNAIRES		
SURPLUS OU (DÉFICIT)	\$	\$

PIÈCE « B »

La présente est la pièce « B » de l'affidavit de _____ et de _____ attesté sous serment (ou solennellement) devant moi le _____ jour de _____ 20_____.

Commissaire à l'assermentation dans
et pour la province du Manitoba
Ma commission prend fin le : _____

ACTIFS

Nous possédons ou avons un intérêt dans les actifs suivants :

	Valeur marchande actuelle
Biens réels (adresses municipales)	
Voitures, embarcations, autres véhicules (année, marque, modèle)	
Objets ménagers, ameublement, électroménagers	
Outils, matériel de sport et de passe-temps	
Comptes bancaires	
REER	
Obligations, actions, dépôts à terme, certificats de placement, fonds communs de placement	
Sommes qui me sont dues	
Assurance vie (valeur de rachat)	
Régimes de retraite	
Actif d'entreprise	
Autre (précisez)	
TOTAL	\$

DETTES ET AUTRES OBLIGATIONS

Nos dettes et obligations actuelles sont les suivantes :

	Montant impayé actuel	Versements mensuels actuels
Hypothèque		
Prêts (précisez)		
Cartes de crédit		
Autre (précisez)		
TOTAL	\$	\$

ORDONNANCE DE LIBÉRATION SUSPENDUE DU FAILLI NOTES

Veillez lire les notes ci-dessous qui correspondent aux numéros figurant dans l'*ordonnance de libération suspendue* que vous préparez.

L'*ordonnance de libération suspendue* doit comprendre une couverture verso (page couverture) et porter la signature de toutes les parties concernées avant que vous la présentiez au greffe du tribunal aux fins d'inscription. Une fois inscrite, elle est retournée à la partie qui l'a déposée, qui a la responsabilité d'en signifier une copie aux autres parties.

1. Indiquez le numéro du greffe du tribunal.
2. Indiquez votre nom sur la ligne prévue à cet effet.
3. Indiquez le nom du registraire qui a entendu la demande et la date de la demande.
4. Indiquez votre nom ici et la date où vous avez fait une cession de faillite.
5. Lisez l'article 173 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (les faits pouvant entraîner le refus ou la suspension de la libération ou son octroi conditionnel), indiquez la disposition de cet article qui s'applique à vous et donnez des détails.
6. Remplissez cette section selon les conditions que le tribunal a imposées. Par exemple, le tribunal peut vous avoir ordonné de payer 2 400 \$ par versements mensuels minimaux de 200 \$ à compter du 1^{er} octobre 2015 et le premier jour de chaque mois par la suite jusqu'au paiement intégral de la dette.

N° de dossier : BK _____

COUR DU BANC DE LA REINE
CENTRE DE _____
FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE

(nom du failli)

ORDONNANCE DE LIBÉRATION SUSPENDUE DU FAILLI

(nom, adresse et n° de téléphone de la partie qui dépose)

NOTES

1 N° de dossier : BK _____

**COUR DU BANC DE LA REINE
CENTRE DE _____
FAILLITE**

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE

2 _____

(nom du failli)

3 Devant _____)
le registraire _____) Le _____, _____ jour de _____ 20__

ORDONNANCE DE LIBÉRATION SUSPENDUE

4 SUR demande de _____, failli qui a fait une cession le _____
jour de _____ 20__,

ET APRÈS lecture du rapport du syndic sur la conduite et les affaires du failli;

ET APRÈS audition du syndic;

ET APRÈS audition du failli pour lui-même (*le cas échéant*);

5 ET ATTENDU QUE la preuve est faite d'un ou de plusieurs faits prévus à l'article 173 de la
Loi sur la faillite et l'insolvabilité, notamment la disposition _____ (*précisez*);

LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT :

6 1. La libération du failli est suspendue pour _____ à compter de la date de la présente ordonnance.

SIGNÉ à _____ (Manitoba) ce _____ jour de _____ 20__ .

Registraire

ORDONNANCE DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE ET SUSPENDUE NOTES

Veillez lire les notes ci-dessous qui correspondent aux numéros figurant dans l'*ordonnance de libération conditionnelle et suspendue* que vous préparez.

L'*ordonnance de libération conditionnelle et suspendue* doit comprendre une couverture verso (page couverture) et porter la signature de toutes les parties concernées avant que vous la présentiez au greffe du tribunal aux fins d'inscription. Une fois inscrite, elle est retournée à la partie qui l'a déposée, qui a la responsabilité d'en signifier une copie aux autres parties.

1. Indiquez le numéro du greffe du tribunal.
2. Indiquez votre nom sur la ligne prévue à cet effet.
3. Indiquez le nom du registraire qui a entendu la demande et la date de la demande.
4. Indiquez votre nom ici et la date où vous avez fait une cession de faillite.
5. Lisez l'article 173 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (les faits pouvant entraîner le refus ou la suspension de la libération ou son octroi conditionnel), indiquez la disposition de cet article qui s'applique à vous et donnez des détails.
6. Remplissez cette section selon les conditions que le tribunal a imposées. Par exemple, le tribunal peut vous avoir ordonné de payer 2 400 \$ par versements mensuels minimaux de 200 \$ à compter du 1^{er} octobre 2015 et le premier jour de chaque mois par la suite jusqu'au paiement intégral de la dette.
7. Indiquez la période de suspension (p. ex., un an).

N° de dossier : BK _____

COUR DU BANC DE LA REINE
CENTRE DE _____
FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE

(nom du failli)

=====

ORDONNANCE DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE ET SUSPENDUE

=====

(nom, adresse et n° de téléphone de la partie qui dépose)

NOTES

1 N° de dossier : BK _____

**COUR DU BANC DE LA REINE
CENTRE DE _____
FAILLITE**

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE

2 _____
(nom du failli)

3 Devant _____)
le registraire _____) Le _____, ____ jour de _____ 20__

ORDONNANCE DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE ET SUSPENDUE

4 SUR demande de _____, failli qui a fait une
cession le ____ jour de _____ 20__,

ET APRÈS lecture du rapport du syndic sur la conduite et les affaires du failli;

ET APRÈS audition du syndic;

ET APRÈS audition du failli pour lui-même (*le cas échéant*);

5 ET ATTENDU QUE la preuve est faite d'un ou de plusieurs faits prévus à l'article 173 de
la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, notamment la disposition _____ (*précisez*);

LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT :

6 1. Le failli doit verser au syndic, au bénéfice général des créanciers, la somme de _____ \$
par versements mensuels minimaux de _____ \$ à compter du _____ jour de
_____ 20__ et le _____ jour de chaque mois par la suite jusqu'au paiement intégral
de la dette, tout paiement partiel ou total fait à l'avance étant autorisé.

7 2. La libération du failli est suspendue pour _____ à compter de la date de la présente
ordonnance.

ET LORSQUE le registraire sera convaincu que les conditions énoncées dans la présente
ordonnance sont remplies, il accordera au failli une libération absolue.

SIGNÉ à _____ (Manitoba) ce _____ jour de _____ 20__ .

Registraire

ORDONNANCE DE LIBÉRATION ABSOLUE

NOTES

Veillez lire les notes ci-dessous qui correspondent aux numéros figurant dans l'*ordonnance de libération absolue* que vous préparez.

L'*ordonnance de libération absolue* doit comprendre une couverture verso (page couverture) et être présentée au greffe du tribunal, qui la signe et l'inscrit. Une fois inscrite, elle est retournée à la partie qui l'a déposée, qui a la responsabilité d'en signifier une copie aux autres parties.

1. Indiquez le numéro du greffe du tribunal.
2. Indiquez votre nom sur la ligne prévue à cet effet.
3. Indiquez le nom du registraire qui a entendu la demande et la date de la demande.
4. Indiquez votre nom ici et la date où vous avez fait une cession de faillite.

N° de dossier : BK _____

COUR DU BANC DE LA REINE
CENTRE DE _____
FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE

(nom du failli)

ORDONNANCE DE LIBÉRATION ABSOLUE

(nom, adresse et n° de téléphone de la partie qui dépose)

NOTES

1

N° de dossier : BK _____

**COUR DU BANC DE LA REINE
CENTRE DE _____
FAILLITE**

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE

2

(nom du failli)

3

Devant)
le registraire) Le _____, ____ jour de _____ 20__
_____)

ORDONNANCE DE LIBÉRATION ABSOLUE

4

SUR demande de _____, failli qui a fait une
cession le ____ jour de _____ 20____,

ET APRÈS lecture du rapport du syndic sur la conduite et les affaires du failli;

ET APRÈS audition du syndic et du failli, en l'absence de tout créancier;

ET ATTENDU QUE la preuve n'a pas été faite d'un ou de plusieurs faits prévus à
l'article 173 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et que le failli ne s'est pas rendu
coupable d'inconduite à l'égard de ses biens ou de ses affaires;

LE TRIBUNAL ORDONNE par la présente la libération du failli.

SIGNÉ à _____ (Manitoba) ce _____ jour de _____ 20____.

Registraire